



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 4 FEVRIER 2025

L'an deux mil vingt cinq, le quatre février à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 23
Pouvoirs : 4
Absent : 0

Date de la convocation : 29 janvier 2025

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, DUFFAULT Tetyana, BIOTTEAU Dany, BARREAU Mireille, CROC Bertrand, VERDUZIER Jean-Bernard, MOREAU Laurent, MINEREAU Dominique, DUFFAULT Laurent, GAUTHIER Guillaume, VERDUZIER Kevin, BEUGIN Valérie, GRIFFON Gaëlle, GOHIER Monique, PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, ROBIN Nadia, SULLI Bruno, DEBIAIS Viviane, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

GARNIER Béatrice représentée par JB VERDUZIER
GABIGNON Christophe représenté par B CROC
DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD
ROYER Freddy représenté par C PIAULET

ABSENT : /

Secrétaire de séance : Dominique CHALLOT

DELIBÉRATION N°18

Rapporteur : Lydie BARBOTTIN

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2025 DE LA ZAC DE LA MARMOURE – APPROBATION

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le **BUDGET PRIMITIF 2025 DE LA ZAC DE LA MARMOURE**

Il est proposé de voter le dit budget par chapitre et par opération

Le conseil municipal procède à l'examen du budget primitif 2025 de la ZAC DE LA MARMOURE qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement : 3 147 969,58€

Section d'investissement : 2 550 000,00€

VU la délibération du 4 février 2025 relative à l'affectation anticipée des résultats 2024 au budget 2025 de la zac de la Marmoure,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve le budget primitif 2025 de LA ZAC DE LA MARMOURE.

VOTE

**21 voix "Pour"
6 abstentions**

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance



Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
le

10 FEV. 2025

